République Française

Délibération n° 2019/11
Aide financière pour un déplacement sportif inter-académique à l'association sportive scolaire du Collège Paul Eluard

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 40

Date de la convocation : 21/03/19
Compte rendu affiché : 10/04/19

Transmis en préfecture : 12/04/19
Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20190408-33649A-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, M. Lotfi BEN KHELIFA.

Absent(e)s : Mme Maite LAM.

Excusé(e)s : Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Dépôt de pouvoir : M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, M. Saïd ALLEG à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Nadia CHIKH à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Loan NGUYEN à Mme Marie-Christine BURRICAND, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT, Mme Saliha MERTANI à Mme Hidaya SAID, M. Pascal DUREAU à M. Lotfi BEN KHELIFA.

Rapport n° 11
Aide financière pour un déplacement sportif inter-académique à l'association sportive scolaire du Collège Paul Eluard

Direction des Sports Jeunesse et Famille

Mesdames, Messieurs,

Le collège Paul Eluard sollicite auprès de la Ville de Vénissieux une aide afin de financer le déplacement d'élèves pour une rencontre sportive inter-académique UNSS de gymnastique acro-aérienne qui se déroulera le 4 juin 2019 à Athis-Mons.

Ce déplacement sportif concerne 8 collégiennes et permettrait de répondre à plusieurs objectifs :

- Favoriser la rencontre avec d'autres collégiens de la Région
- Promouvoir la féminisation des pratiques sportives
- Développer des compétences en arbitrage puisque 2 élèves seront positionnées comme juges officiels
- Permettre un rayonnement du collège Eluard et valoriser la Ville de Vénissieux.

Le coût de ce déplacement (hébergement, transport, alimentation) est évalué à 900 €.

Pour la Ville de Vénissieux, soutenir ce projet serait une excellente opportunité de valoriser l'action de la Ville en faveur du développement du sport féminin.

Dans le souci de favoriser le développement de la pratique sportive féminine sur son territoire et la promotion du sport au féminin, la Ville a développé ces dernières années de nombreuses actions.

Globalement, depuis la mise en œuvre d'une action politique forte pour favoriser le développement de la pratique sportive féminine :

- Le nombre de pratiquantes sur la Ville a fortement augmenté :
    - 33% en 2008
    - 42% en 2012
    - 47% en 2017
- Le nombre de pratiquantes sur le plateau de Minguettes a également fortement augmenté :
    - 12% en 2008
    - 22% en 2012
    - 37% en 2017

Aussi, afin de poursuivre cet engagement en faveur du développement du sport féminin et de sa valorisation, la Ville propose d'attribuer une aide de 400 € à l'association sportive du collège Eluard pour financer le déplacement des 8 jeunes filles et de leur responsable pédagogique.

Il a été proposé, par ailleurs, que ces jeunes filles viennent faire une démonstration de leur pratique sportive lors de la Fête du Sport et de la Jeunesse (le 15 juin au Stade L. Gerin).

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 25 mars 2019 après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :
- Autoriser Mme le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à verser une aide financière de 400 euros à l'association sportive scolaire du collège Paul Eluard pour financer le déplacement des 8 collégiennes,
- dire que le montant de l'aide allouée sera imputé au budget de l'exercice courant au chapitre 65 : les autres charges de gestion courante, à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé, à la rubrique 40 : services communs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN